CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2024

Membres présents: Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Rémi Durin, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Sylvain Mauchaussat, Géraldine Wetzstein.

Membres excusés: Madame Isabelle Martini donne pouvoir à Monsieur Xavier Devaux, Madame Aurélia Fluteau donne pouvoir à Madame Géraldine Wetzstein, Madame Arnela Salkanovic-Tessier donne pouvoir à Monsieur Dominique Guinot, Madame Isabelle Evrard donne pouvoir à Monsieur Nicolas Deuquet.

Membre absent : Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Monsieur Nicolas Deuquet.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 novembre 2023.

Information du Maire dans le cadre de ses délégations : RAS

ORDRE DU JOUR:

1) Contrat « Boostcommune » 23/26

Dans la perspective de la mise en œuvre du fonds de solidarité en faveur des communes pour les années 2023 à 2026, le Département de la Creuse et la Commune peuvent convenir, par un contrat, de réaliser, dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel, les opérations qui seront détaillées dans les fiches opérationnelles présentées ultérieurement en annexe.

L'accompagnement financier du Département est accordé selon les modalités définies dans le paragraphe « III – Modalités d'intervention », du règlement des « Contrats Boost'Comm'une » adopté par le Conseil Départemental. Ainsi, pour la commune de LA CELLE DUNOISE, l'aide maximale est de 29 720 € sur la période du contrat, avec un taux d'intervention de 25% du montant H.T. des investissements éligibles. Il faut noter que les projets présentés devront être soldés au 31/12/2026.

Après lecture du contrat et présentation du règlement, le conseil municipal après débat à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à conclure le contrat Boost'Comm'une avec le département de la Creuse et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2) Adhésion à un groupement de commande pour « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public».

Sur proposition de Monsieur Didier Lamoureux, adjoint, considérant que La Celle Dunoise a des besoins en matière de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public, considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée, considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres, considérant que le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) sera le coordonnateur du groupement, considérant que ce groupement présente un intérêt pour La Celle Dunoise au regard de ses besoins propres, sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Lamoureux, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

l'adhésion de La Celle Dunoise au groupement de commandes pour les « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public » pour une durée illimitée, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité, de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante, de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Celle Dunoise est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

3) Modification des tarifs tourisme sur logiciel de saisie ELLOHA à la demande de Creuse tourisme

A la demande de CREUSE Tourisme, Monsieur Dominique Guinot, adjoint, propose de modifier les tarifs des hébergements touristiques des Bungalows et des Gîtes précédemment votés afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique. En basse et moyenne saison les tarifs proposés sont définis dans les tableaux présentés ci-dessous. En haute-saison Monsieur Guinot rappelle qu'il n'existe qu'une seule offre, la location ne se faisant qu'à la semaine du samedi au samedi. Sur cette dernière période la commune se réserve la possibilité de proposer des offres spéciales avec remises pouvant aller jusqu'à 20% du prix.

BUNGALOWS								
			MOYE	NNE				
	BASSE S	AISON	SAIS	ON	HAUTE S	SAISON		
Nuitées	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit		
2	90€	45 €	130€	65 €				
3	135 €	45 €	180€	60€				
4	160€	40 €	220€	55€				
5	175 €	35 €	225€	45 €				
6	180 €	30€	240 €	40 €				
7	210€	30€	280€	40 €	420€	60 €		
Nuitée complémentaire:		30€		40 €				

GITES 3 PERSONNES									
			MOYE	NNE	HAU	ITE			
	В	ASSE SAISON	SAIS	NC	SAIS	ON			
Nuitées	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit			
2	100 €	50€	130 €	65€					
3	150 €	50€	180 €	60€					
4	160 €	40 €	220€	55€					
5	175 €	35€	225€	45 €					
6	180 €	30€	270 €	45 €					
7	210 €	30€	315 €	45 €	455 €	65 €			
Nuitée complémentaire:		30€		45 €					

GITES 5 PERSONN	NES					
	BAS	SE				
	SAISON		MOYENN	E SAISON	HAUTE	SAISON
Nuitées	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit
2	110 €	55€	150 €	75 €		
3	165€	55€	210 €	70€		
4	180 €	45€	240 €	60€		
5	200 €	40€	275 €	55€		

	240 €	40 €	300 €	50€		
-	280 €	40€	350 €	50€	490 €	70 €
Nuitée complémentaire:		40 €		50€		_

GITES 8 PERSON	NES					
	BAS	SSE				
	SAIS	ON	MOYENN	E SAISON	HAUTE	SAISON
Nuitées	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit
•	130 €	65€	200 €	100 €		
	195€	65€	270 €	90€		
•	220€	55€	300 €	75 €		
!	250 €	50€	325 €	65 €		
	270 €	45 €	360 €	60€		
•	7 315€	45 €	420 €	60€	560 €	80€
Nuitée complémentaire:		45 €		60 €		

Monsieur Xavier Devaux dit au conseil municipal que la commune de Mortroux a vendu ses gites à des opérateurs privés et qu'il existe des acquéreurs pour des logements touristiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs ainsi proposés.

4) Bien de section au village du Coureau : Résultat de la consultation et autorisation de vente

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023 11-07 concernant la vente d'un bien de section cadastré D1264 à Monsieur Ducher Jérôme domicilié à la Villatte de La Celle Dunoise. Les électeurs membres de la section du Coureau ont été appelés à se prononcer sur la vente et avaient quinze jours pour se prononcer. Il ressort de cette consultation que le principe de la vente selon les modalités définies par ladite délibération a été adopté par 11 voix pour la vente du bien de section et 5 voix contre cette vente, les 16 électeurs de la section s'étant prononcés.

Le Conseil municipal, considérant les résultats de la consultation des sectionnaires du Coureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Jérôme ducher ne prenant pas part au vote, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la vente de ce bien de section et signer tous les documents nécessaires à cette fin.

5) RPI La Celle Dunoise – Saint Sulpice le Dunois : Demande d'aide pour un projet de classe verte

Monsieur le Maire donne lecture de la demande rédigée le 20 novembre dernier, formulée par les enseignantes du RPI des écoles de La Celle Dunoise et Saint Sulpice le Dunois, qui sollicitent une subvention de 3000.00 € afin de les aider à financer une partie du voyage en classe verte, à Laveissiere, commune du Lioran (Cantal) du 8 au 12 avril 2024 pour les classes élémentaires et du 10 au 12 avril 2024 pour les classes maternelles.

Considérant l'intérêt pour les enfants d'un tel séjour, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de participation aux frais d'organisation du voyage scolaire d'un montant de 3000.00 € ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

6) Subvention voyage scolaire en Espagne

Monsieur le Maire donne lecture de la demande rédigée le 28 novembre dernier, formulée par la direction du collège de Bonnat, qui sollicite une subvention afin d'aider le collège à financer un voyage en Espagne du 25 au 30 mars prochain. Cette demande du collège de Bonnat se justifie par la présence à ce voyage d'un enfant habitant la Celle Dunoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l' unanimité, décide d'attribuer une subvention de participation aux frais d'organisation du voyage en Espagne pour un enfant de la Celle Dunoise d'un montant de 75.00 € ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

7) Modification des tarifs du cimetière à la demande de la préfecture

La préfecture nous informe que la délibération 2023 11-09 adoptée lors du conseil municipal du 30 novembre 2023 est entachée d'une irrégularité. En effet il est prohibé de faire mention de la « gratuité » de certains services. Ainsi le tableau des tarifs votés ci-dessous :

Tarifs actuels									
4m ² 6m ² 8m ² case columbarium dispersion de cendres									
trentenaire	120€	180 €	240€	Х	gratuit				
perpétuelle	200€	300€	400€	1 014 €	gratuit				

Propositions nouvelles									
4m ² 6m ² 8m ² case columbarium dispersion de cendres									
trentenaire	120€	180€	250 €	800€					
cinquantenaire	160€	240€	330€	1050€	gratuit				
perpétuelle	240€	360€	500€	1 600 €					

devient celui-ci qui ne fait plus mention de la gratuité de la dispersion des cendres :

Tarifs actuels							
	4m²	6m²	8m²	case columbarium			
trentenaire	120€	180 €	240€	Х			
perpétuelle	200€	300 €	400 €	1 014 €			

Propositions nouvelles								
4m ² 6m ² 8m ² case columbarium								
trentenaire	120€	180€	250€	800€				
cinquantenaire	160€	240€	330€	1050€				
perpétuelle	240 €	360€	500€	1 600 €				

Il est proposé au conseil municipal pour se mettre en conformité d'adopter le tableau des tarifs ci-dessus et de modifier le règlement du cimetière en ne faisant plus mention de la gratuité de l'utilisation du caveau communal les six premiers mois ni de la gratuité de la dispersion des cendres.

Madame Françoise Demonja informe le conseil qu'une urne contenant des cendres se trouve dans les archives de la mairie. Monsieur Boquet ignorait ce fait et dit qu'il se renseignera sur les raisons de la présence de cette urne. Il précise que les cendres seront dispersés dans le jardin du souvenir et qu'une plaque avec le nom de la personne sera apposée sur le mur du souvenir.

Le conseil municipal prend acte des volontés du contrôle de légalité et adopte à l'unanimité les modifications proposées par la préfecture.

8) Motion contre de la Fermeture MAFPAH

Le directeur de l'hôpital Eugène Jamot a averti le maire de la Celle Dunoise de la fermeture prochaine de la maison d'accueil familial pour adultes handicapés présente dans la commune et ce, sans motiver une telle décision.

Le conseil municipal de la Celle Dunoise est engagé dans ce projet par la mise à disposition de terrains communaux, par le suivi des travaux à l'époque, puis par l'entretien des espaces verts par le personnel communal. Cette MAFPAH est un projet novateur et modèle dont le but est d'héberger des personnes fragiles et dépendantes dans une structure à taille humaine. Les personnes accueillies sont heureuses de vivre dans cet établissement dans une ambiance quasi familiale. La fermeture de la structure sera un drame pour ces pensionnaires fragiles et les renvoyer dans une autre structure, comme un Ehpad sera vécu comme un rejet qui risquera de dégrader leur état de santé et leur joie de vivre. De même le conseil s'interroge sur l'avenir du personnel et d'une famille celloise. Pour toutes ces raisons cette décision nous est incompréhensible et nous demandons à ce qu'elle soit reconsidérée.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la motion proposée contre la fermeture de la MAFPAH de la Celle Dunoise.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion proposée contre la fermeture de la MAFPAH de la Celle Dunoise.

Divers:

Monsieur Boquet informe le conseil qu'un acquéreur a fait une offre pour l'ancien magasin court-circuit et qu'une délibération est en cours de proposition.

Monsieur Boquet rappelle l'obligation de tri des bio déchets depuis le premier janvier. Il informe le conseil qu'une réflexion est en cours pour mettre à disposition des endroits de dépôt possibles (composteurs collectifs) dans la commune.

Monsieur Lamoureux informe le conseil des échanges de courriers concernant les retards pris par le maitre d'œuvre dans la préparation des travaux. Il précise la proposition faite par la commune d'installer l'école dans ce qui est actuellement la salle polyvalente ce qui sécuriserait les accès aux classes et faciliterait l'organisation des travaux. Le conseil municipal approuve ce changement.

Monsieur Boquet demande aux conseillers de distribuer rapidement « la passerelle » après édition et d'avertir la mairie en cas d'impossibilité, les écarts entre les premiers distribués et les derniers étant parfois trop longs.

Monsieur Nicolas Deuquet demande des précisions sur la proposition d'internat rural formulée par le Docteur Landos. Monsieur Boquet précise que le Docteur Landos et lui-même ont rendez-vous avec la préfète le 9 février prochain afin de définir les contours de ce projet.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le conseil municipal est déclaré clos à 21h30.

La secrétaire de séance Nicolas Deuquet,

Le Maire, Jacques-André Boquet